

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés :

Date de la convocation : 12 décembre 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Modification des statuts du syndicat de voirie

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat de voirie intercommunal a été créé en 1955.

Aujourd'hui il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat de voirie intercommunal pour les actualiser, notamment en cas de dissolution.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** la modification des statuts du Syndicat de voirie intercommunal,
- **CHARGE** Mme le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 18 décembre 2018

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

